Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF Staatssekretariat für Wirtschaft SECO



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Garage de l'autoroute Sàrl**, La Palaz A, 1530 PA-YERNE

2. Date du prononcé de dissolution: 26.05.2016

3. Suspension de faillite: 25.07.2016

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.08.2016

5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Par décision de la Présidente du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois du 18 mars 2016, prenant effet le 26 mai 2016, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But : l'exploitation d'un garage.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois 1401 Yverdon-les-Bains

02979901